

Procès-verbal du Conseil d'Administration

Samedi 16 Juin 2018

Présents : les membres du Bureau Directeur, les Présidents de Comités, le Président de la DNSC, un représentant du CNE

En invités : Adrien Derveloy (informatique), Jean Dol et Yoan Controu (Commission Classements et Tournois)

Absents excusés : Steve Causse (BD), Josef Vebr (Comité W)

ORDRE DU JOUR

MATIN

1 - Point sur Duplitop 8 (Alain/Adrien)

- Point sur l'avancée des travaux
- Calendrier prévisionnel de finalisation
- Réflexions sur le mode de distribution

2 - DNDS (Yves Blisson)

- Les contacts avec Mattel
- Le partenariat avec le Figaro

3 - DNSJS (Marie-Claude Derosne)

- Bilan des activités
- Championnat de France – Concours de scrabble scolaire

4 – DNSC (Jean-François Himber)

- Point sur les activités
- Présentation du projet « Coupe de France »

5- Dissolution Promolettres (MOP)

6 – Point sur Webinaire et document de rentrée (Yves Blisson)

7- Point sur le groupe de travail « redevances » (Sylvie Guillemard)

REPAS EN COMMUN

APRÈS-MIDI

8 - Commission Classement et Tournois (Jean Dol / Yoan Controu)

- Propositions de la commission
- Multiplex
- Modification qualification Verdiam

9 - Projet : Championnat de France de Topping (Yves Blisson)

10 - Calendrier 2018 / 2019 et 2019 / 2020 (MOP)

11 - Échanges sur les priorités budgétaires

12 - Questions diverses

Présentation et organisation de la journée (MOP)

Merci de votre présence, seul le comité Auvergne n'est pas représenté.

Yann Melnotte, pour le comité Sud Francilien est accompagné de Pascal Astresses, qui devrait lui succéder la semaine prochaine.

Nous accueillons Laurent Devigne qui vient de prendre très récemment la présidence du comité Île de France Nord.

Anne Albini : pourrions-nous avoir les documents au moins 15 jours à l'avance, afin d'échanger sur les différents sujets avec nos licenciés.

MOP : C'est ce qui devrait se faire. Étant en vacances jusqu'à lundi dernier, je n'ai pas pu le faire plus tôt.

Robert Springer : *les intitulés des items sont trop succincts.*

I – Point sur Duplitop 8 (Alain/ Adrien)

- Point sur l'avancée des travaux

Bref rappel sur le développement de Duplitop (Alain) :

Jusqu'au début 2017 Jean-Pierre Malfois pilotait la commission informatique ; je profite de cette assemblée pour saluer le travail accompli et le remercier. Sans pilote, le développement de D8 s'est considérablement ralenti. À plusieurs reprises nos informaticiens nous ont alertés et nous ont demandé de l'aide pour finir le travail dans les délais impartis.

Nous avons sollicité votre accord, il y a quelques semaines, pour confier une partie de la programmation de D8 à une start-up informatique.

Nous avons décidé d'isoler la partie jeu (Vocalist et VocABC) et de consulter 4 entités extérieures.

Elles ont toutes été reçues et briefées sur le cahier des charges.

Une société a décliné notre consultation, deux ont répondu (la plus chère n'a pas été retenue), la quatrième a proposé une offre beaucoup plus large.

Cette société, NWXP, s'engage (pour 21 000€) à réaliser Vocalist et VocABC multiplateforme pour fin juillet. Elle se propose également de nous accompagner sur les développements futurs tels que : D9 multiplateforme et un nouveau site FFSc permettant des « sous-sites » pour chaque comité et chaque club, etc.

Nous avons choisi l'orientation suivante :

NWXP pour développer Vocalist et VocABC (objet de notre consultation récente)

Anthony Rabine, travailleur indépendant, qui en 2 semaines s'est parfaitement intégré à l'équipe et a créé l'option 7+1 dans D8, pour-moins de 2 000€. Nous sommes en pourparlers avec lui afin qu'il nous accompagne dans la finalisation de D8.

Enfin, fin juillet et en fonction de leur réalisation de Vocaliste et VocABC, nous pourrions étudier les propositions de NWXP. Il y aura bien sûr une mise en concurrence.

- Calendrier Prévisionnel de finalisation (Adrien) PPT en annexe

Certains d'entre vous se sont interrogés sur l'intégration de Sigles dans Duplitop. Le travail fourni par PiXeL-eSport est bien contenu dans D8, il reste cependant quelques points à finaliser.

Sur le lanceur il y aura deux modules : un module « arbitrage » et un module « sigles » pour organiser les tournois.

La partie arbitrage fonctionne parfaitement : on peut jouer des parties normales et originales, en tirage automatique ou manuel. La base ODS est maintenant chiffrée, elle est protégée avec une licence récemment acquise (2 000\$).

Le module sigles permet l'inscription des joueurs, le plan de la salle, l'attribution des tables, les résultats, les paiements, l'impression et quelques éléments annexes.

Les principales fonctionnalités qui restent à développer sont :

Pour l'arbitrage : le jeu avec saisie sur la grille, le topping, la fonction F12, l'aide en ligne, le top des tops, les benjamins, les prolongements et le lanceur.

Pour sigles : la gestion du grand prix, les interclubs, le championnat de France scolaire, la simplification de l'interface graphique, l'impression des palmarès et la synchronisation des données avec le site FFSc.

Thierry Hamm : *a-t-on une idée sur la durée de la prestation d'Anthony Rabine ?*

Adrien : *échaudés par des prestations précédentes, nous avons testé la capacité d'intégration d'Anthony sur le 7+1. Le résultat étant positif, le BD de la fédé a engagé avec lui une négociation sur la poursuite de notre collaboration. Celle-ci pourra durer quelques mois, voire jusqu'à la fin 2018.*

Alain : *il faut apporter un éclairage particulier sur la proposition NWXP. Je reviens sur le retour d'offre de cette société : elle a répondu à notre demande concernant Vocalist et VocABC. Elle propose en annexe une refonte complète de notre site FFSc, qui, il faut bien le reconnaître, n'est pas à jour et est « tristounet » dans sa présentation. Nous les avons rencontrés, encore hier soir, dans les locaux du Figaro, leur vision de ce futur site est très convaincante et alléchante.*

Ce site permettrait aux comités et aux clubs de développer leurs propres sites, d'offrir une section dédiée aux jeux ainsi que télécharger et payer les différentes applications multiplateformes.

La finalité Vocalist et VocABC est prévue fin juillet ; si elle est conforme à nos attentes, nous envisagerons, avec vous, les suites à donner.

Anne Albini : *nous avons déjà payé une somme importante pour un portail que l'on n'a jamais vu.*

Sylvie Guillemard : *ce qui a été fourni n'est pas utilisable en l'état, il a été livré sans que l'on puisse faire auparavant les tests nécessaires, 8 000€ sont passés aux profits et pertes. Vous comprenez mieux maintenant notre prudence.*

Jean-Marc Delcourt : *pour nous décider, il nous faut connaître les couts. Combien cela a coûté et combien on le commercialise ?*

Hervé Bohbot : *quid de la maintenance ?*

Alain : *La maintenance concernant D8 est de notre responsabilité. Par contre, pour Vocaliste et VocABC, développés dans un autre langage, la question est entière.*

Yves Blisson : *la maintenance est prévue dans l'offre NWXP.*

Roger Combes : *le site FFSC n'est pas à jour, qui s'en occupe ?*

Alain : *le constat n'est pas contestable, nos informaticiens ont cette charge. J'ai accepté en mars 2018 de prendre la responsabilité de la commission informatique, malgré ma méconnaissance de ce secteur. J'ai d'autorité priorisé D8, au détriment des mises à jour du site. Je boucle avec ce qui a été dit plus haut, la refonte du site s'avère nécessaire.*

- **Réflexions sur le mode de distribution**

Environ 15 000 dongles ont été vendus avec les différentes versions de Duplitop, un dongle nous coute environ 25 €. Aujourd'hui D7 est vendu 72€ pour un licencié. La différence entre le cout du dongle et le prix de vente de Duplitop, hormis les couts de distribution, devrait servir à payer les couts de développement. Cette différence entrait entièrement dans les caisses de Promolettres, sans redistribution vers la FFSc qui assurait le développement et la maintenance de Duplitop. Le dongle est un élément de sécurisation vis-à-vis de Mattel pour réserver la vente des logiciels uniquement à nos licenciés.

La fermeture de Promolettres est actée, quelle est la situation aujourd'hui en matière de couts sur la partie strictement arbitrage ?

Les couts identifiés pour D8 seront :

- La prestation de PiXeL eSport (payée sous un mandat précédent)
- Les salaires de nos informaticiens (déjà intégrés dans les budgets de la FFSc)
- Une licence de cryptage de la base ODS : 2 000\$
- Le 7+1 payé à Anthony Rabine 2 000 €
- Le reste à payer à Anthony Rabine pour nous aider à finir D8, estimé à 20 000€
- Un système de sécurisation envers Mattel, dongle ou autre

Je suis persuadé qu'il existe des solutions de sécurisation bien moins chères que le dongle. Rapporté à l'unité, le cout est de quelques euros, rien à voir avec les 72€ évoqués plus haut.

Je milite donc pour un prix de vente de Duplitol **voisin** de 0 et c'est le débat que je souhaite engager avec vous.

Anne Albini : *pour la FFSc, je vois bien, mais pour les étrangers, qui paye nos informaticiens ?*

Alain : *cette situation anormale devra être corrigée, c'est une de nos préoccupations qui devra être abordée avec la FISF.*

Annie Gruchot : *je ne suis pas favorable à une solution gratuite, cela semblerait négliger le travail de nos informaticiens, et ce qui est gratuit n'est pas de bonne qualité.*

Hervé Bohbot : *la tendance actuelle est plutôt la gratuité et la diffusion en open-source. Mais il faut prendre en compte la proposition d'Yves Blisson concernant les avantages liés à la licence et la valoriser. Je suis pour la gratuité pour un logiciel de qualité, reste à négocier avec la FISF.*

Jean-Pierre Pouliquen : *on peut imaginer deux prix de licence, une licence sans Duplitol et une avec.*

Jean-Marc Delcourt : *l'idée de la gratuité est séduisante, mais je suis plutôt favorable à une licence à options. La version + pourrait nous aider à financer certains points aujourd'hui négligés à cause de la charge de travail, voire embaucher du monde.*

Alain : *pour conclure, je propose, à la rentrée, de créer une commission sur ce sujet.*

2 – DNSD (Yves Blisson)

- Les contacts avec Mattel

Je vous rappelle deux de nos règles de fonctionnement :

- Légitimité, nous pratiquons un jeu qui appartient à une société. Soit nous l'ignorons, soit nous composons avec, et c'est notre choix.
- Nous avons décidé de ne plus faire d'activité commerciale, ce qui explique au moins en partie la dissolution de Promolettres. Nos recettes ne seront plus que la licence, les inscriptions aux tournois et festivals et Scrabblorama.

Si ces règles ne sont pas respectées, les hostilités reprendront avec Mattel, qui lui-même est soumis à l'autorité de son propriétaire américain. La petite taille de notre association nous vaut de leur part une tolérance que nous n'aurions sans doute pas si nous étions plus nombreux.

À Mattel nous proposons de respecter ces règles et nous souhaitons engager un partenariat avec eux. Pas pour contribuer à la vente de boîtes de Scrabble, ils le font très bien sans nous, mais pour participer au développement de la langue française. Juste un exemple, si cette coopération s'engage nous aurons à faire une promotion dans les FNAC pour le Scrabble junior.

Nous avons repris contact avec Mattel à l'occasion du festival de Cannes et étions convenus d'un rendez-vous en mars. Il se trouve que nous sommes dans l'année des 70 ans de la création du jeu de scrabble. Une manifestation à l'américaine est prévue sur le parvis de la Défense en octobre, nous sommes déjà concernés par la finale de la coupe de France de Scrabble Classique, et nous allons également proposer des animations. Ce discours et notre position conviennent à Mattel France

À l'occasion d'une troisième réunion nous leur avons exposé plus précisément notre situation. À l'évocation de la dissolution de Promolettres, la responsable juridique de Mattel nous a informé qu'une offensive juridique était programmée au sujet de cette société qu'ils jugeaient trop envahissante. Mattel nous rappelle et nous demande fermement de garantir que toutes nos activités et productions soient réservées à nos licenciés.

En résumé, nous sommes dans un univers contraint. Ils nous ont même proposé de relire Scrabblorama avant publication, nous avons décliné. Mais un certain nombre de possibilités se font jour. Par exemple pour la finale du concours de Scrabble scolaire, Mattel nous a doté de boîtes de jeux. Ils sont prêt à nous associer à certains de leurs partenariats.

Une conséquence importante concerne les partenariats. Dixit Mattel : « Si vous faites des semaines de vacances et/ou d'animation Scrabble pour vos licenciés, il n'y a aucun problème. Mais si un organisateur de voyages ou de vacances utilise le mot Scrabble dans une publicité et que vous êtes concernés, là, nous ne le tolérerons pas et il y aura des suites. »

En exemple de ce qu'il ne faut plus faire, une pub dans Scrabblorama pour une semaine de Scrabble organisée par F. Maniquant.

Il nous faut donc revoir le nombre de nos partenariats et le contenu de ce qu'ils proposent.

Il nous faut également arrêter toutes les activités commerciales qui ne respectent pas cette règle.

Nous élaborons avec Mattel une nouvelle convention (pour mémoire, nous n'avons pas retrouvé la première)

Anne Albin : *quid de Lionel Allagnat ?*

Yves : *nous devons engager une concertation avec lui.*

Le contenu de la licence n'est pas seulement une liste de partenaires offrant des réductions ; nous voudrions y mettre avant tout des avantages scrabble tels que logiciels, applis ou une version Pdf de Scrabblorama.

Prenons un exemple, Aubagne n'a aucun club rattaché à la fédé, mais trois clubs de scrabble indépendants. Leurs adhérents ne souhaitent visiblement pas participer à un tournoi officiel. Mais si on donne avec la licence les avantages cités, c'est peut-être l'opportunité d'avoir de nouveaux licenciés.

Tout le monde n'a pas forcément le besoin de jouer au scrabble toute l'année, certains ne souhaitent peut-être jouer qu'une ou deux fois par an, seulement en vacances. Il est très possible d'imaginer des licences mensuelles, pourquoi pas !

- **Le partenariat avec le Figaro**

Lors de notre recherche de partenaires pour développer Duplitop, on m'a conseillé de prendre contact avec le Figaro. Le développeur du journal numérique, très connu dans le milieu de l'édition, qui, après consultation, nous a dit « je n'ai pas le temps de participer à votre création, mais vous nous intéressez fortement. Nous avons dans le Figaro numérique des jeux de lettres et grâce à vous, on pourrait proposer des nouveautés, voire retransmettre des enregistrements de compétitions de scrabble. »

Nous avons engagé ce partenariat, la première opération a été la publication d'une pub, dans le figaro numérique, concernant la coupe de France de scrabble classique. Le cout est de 4 000€.

Il faut savoir que 5 000 personnes jouent chaque jour aux jeux de lettres proposés par le Figaro.

Autre point, ils nous proposent de nous accompagner dans le développement de D8 et de nous faire partager leur expertise. Hier soir, nous avons eu, dans les locaux du Figaro, une présentation par NWXP des avancées sur Vocalist et VocABC et des possibilités d'une éventuelle refonte du site FFSc.

Nous cherchons d'autres entrées, j'ai essuyé un refus avec France Bleu National, mais les télévisions France Bleu régionales ne sont pas contre, à creuser avec les délégués DNDS.

Annie Gruchot : *cela veut dire que les diverses animations Scrabble avec des partenaires seront remises en cause ?*

Yves : *oui, le risque est fort. Il nous faudra l'agrément de Mattel.*

Hervé Bohbot : *les rapports entre Mattel France et Mattel USA ne sont pas simples, des exemples récents avec MSI le montrent. À ce sujet, MSI me relance pour savoir si vous souhaitez engager un partenariat avec eux. Si vous êtes intéressés, je vous transmets les coordonnées.*

Yves : *oui, dans le cadre de nos relations avec Mattel nous serons amenés à analyser avec eux la légalité des sites en ligne. MSI est bien sûr une entité que nous serons amenés à contacter.*

Christian Couvreur : *pourquoi Mattel ne s'est pas fait écho de la coupe de France de classique?*

Yves : *Mattel a relayé un post sur leur page Facebook. Nous nous y sommes pris un peu tard pour avoir une communication plus large.*

Anne Albin : *certaines sites de nos comités proposent des jeux, sont-ils concernés ?*

Yves : *oui et non, il faudra faire la part des choses, notamment dans les publicités.*

3 – DNSJS (Marie-Claude Derosne)

- Bilan des activités

- Cette année nous renouvelons la convention avec le ministère de l'Éducation Nationale. Nos échanges sont positifs, la signature est imminente.
- Nous avons proposé les « Scrabblivores, nouvelle formule », axés sur 3 types d'épreuves en ligne. La première est basée sur principe des anacrosés et les deux autres basées sur la construction de grilles. La participation a été un peu confidentielle, ceci à cause du retard pris dans notre communication.
Les épreuves ont réuni une quinzaine de participants, elles se sont terminées par une finale à Paris pour quatre compétiteurs, les trois premiers sont invités au festival d'Aix.
- Le concours de scrabble scolaire se déroule tout au long de l'année dans les écoles et collèges, avec des finales locales et régionales à l'issue desquelles nous organisons une finale à Paris avec les cent meilleurs. Encore une belle réussite, avec un record d'établissements participants et de jeunes initiés au travers des finales locales. Nous avons cependant une inquiétude, le proviseur du lycée Buffon, qui nous accueille depuis cinq ans, part à la retraite et nous n'avons pas la certitude que son successeur reprenne le flambeau.
- Dernier point, le championnat de France jeune et scolaire à Igny. Les conditions d'hébergements laissaient à désirer, d'autres groupes étaient présents sans que nous en soyons avertis, ce qui a ajouté à la confusion. Malgré ces désagréments, les épreuves se sont bien passées. L'année prochaine le championnat se déroulera dans le comité Lyonnais. Je lance un appel pour l'année suivante, nous n'avons pas de comité candidat pour 2020.

Nicole Counotte : *pour la finale du concours de scrabble scolaire, n'est-il pas possible de décentraliser ? Nous avons eu des candidats sélectionnés, mais la localisation de la finale à Paris les ont fait renoncer à l'épreuve.*

Marie-Claude : *la localisation à Paris a été débattue lors de réunions avec les délégués scolaires, et toutes les propositions de décentralisation en province ont été rejetées majoritairement, Paris étant reconnu comme le site le plus accessible.*

Nicole Counotte : *pourquoi pas une finale en ligne ?*

Marie-Claude : *cela se fait partiellement avec l'outre-mer, les parties sont envoyées par avance. En métropole, ce serait dommage de se passer d'une finale réunissant tous les compétiteurs, c'est une belle fête qui donne envie aux enfants de continuer.*

Sandrine Chambaud : *j'apporte un témoignage concernant la première sélectionnée de notre comité. Nous avons payé le transport jusqu'à Paris, et notre petite Léna est revenue de cette finale avec des étoiles dans les yeux. Je trouve qu'il serait dommage de priver nos enfants de ce déplacement qui leur laissera un merveilleux souvenir.*

Marie-Claude : *j'ajouterai que le ministère a bien fait redescendre l'information, cette année seulement deux comités n'ont pas participé à cette finale.*

Robert Springer : *qu'en est-il de la modification concernant les tranches d'âge pour la participation des poussins au championnat de France scolaire ?*

- **Marie-Claude** : *nous avons fait cette proposition à la FISF, car le cap est trop important entre la dernière année de poussin et la première année de benjamin, qui correspond à l'entrée au collège. Plusieurs représentants nous ont demandé de décaler d'une année. Les catégories benjamin et cadet seraient aussi décalées d'un an par rebond, la catégorie junior étant alors ramenée à 2 ans au lieu de 3. La fédération internationale n'est pas contre cette proposition, mais elle trouve trop longue la catégorie espoir et propose de la limiter à la tranche d'âge 18 à 23 ans. La décision de ces modifications appartient à la FISF et sera soumise au vote à Tremblant.*

Robert Springer : *allons jusqu'au bout, si cette modification est votée, certains poussins pourraient rester dans cette catégorie cinq, voire six ans. Il faut absolument créer une catégorie mini poussin.*

Manuella Grimal : *cela concerne combien de personnes ? Moins de dix, on ne va pas créer une catégorie pour dix personnes et décerner un titre.*

Aurélien Delaruelle : si nous revenons à une catégorie mini-poussin, il faudra bien la caler. L'ancienne catégorie concernait les enfants de CE1 et CE2, il y en avait très peu. Si on crée une catégorie mini-poussins, il faudrait dans ce cas y mettre les CM1, les poussins se limitant alors aux CM2-6^{ème}.

Jean-Marc Delcourt : le scrabble scolaire dans notre comité n'est pas très dynamique, et nous avons beaucoup de mal à intéresser des animateurs potentiels ; d'autre part je n'ai pas le sentiment que les écoles et collèges soient au courant de la convention avec leur ministère.

Marie-Claude : le texte de la convention est à disposition et peut très bien servir d'entrée avec les écoles. Mais, malheureusement, nous ne sommes pas maîtres de la descente des informations dans le ministère. Notre contact au ministère est très réactif et répond à nos interrogations, mais il n'a pas directement le contact avec les établissements scolaires, l'information passe par tous les échelons de l'éducation nationale.

Alphonse Tarantini : par expérience se sont les instits qui choisissent leurs activités, ce sont donc eux qu'il faut démarcher.

Sylvie Guillemard : dans mon secteur l'information est bien descendue dans les écoles, et nous avons eu beaucoup d'animations à faire.

Anne Albini : je suis enseignante, et je n'ai jamais eu de redescende d'information à ce sujet. Est-ce que la convention ne pourrait pas insister sur l'importance du faire savoir ? D'autre part, est-il possible de faire figurer le lieu de la finale du concours de scrabble scolaire dans la convention ? Pour finir, je suis réservée sur la modification des tranches d'âge.

Aurélien Delaruelle : la convention est essentiellement rédigée par nos soins, et l'importance de la descente d'information y figure bien. Le texte traverse les académies et les départements pour arriver chez les directeurs d'établissements, ce ne sont pas les enseignants qui sont directement informés. Je rejoins Sylvie, nous avons été sollicités cette année par des écoles, l'information est bien descendue.

Robert Springer : envisagez-vous de faire une convention avec « jeunesse et sport », les échecs y sont, pourquoi pas le scrabble ?

Anne Albini : je pose cette question depuis trois CA !

MOP : j'ai retrouvé un document très ancien mentionnant un agrément avec jeunesse et sport.

Hervé Bohbot : notre comité participe au défraiement des enfants participant aux épreuves. Est-il possible de savoir ce qui se pratique ailleurs ?

Tour de table : une majorité de comité accorde une subvention aux participants. Avec des formules et des montants différents.

4 – DNSC : Jean-François Himber

- Point sur les activités

Le prochain open de France aura lieu en Novembre à Chamalières.

Le championnat de France 2019 aura lieu à La Seyne sur Mer.

Nous cherchons à organiser à Marseille un des prochains Open de France (2020 ?).

Le Comité Poitou Charente est candidat pour le championnat de France 2020.

Le Championnat de France 2018 s'est déroulé à Montmorency dans une très bonne ambiance. Merci à Laurent Largier (du Comité IDF Nord) pour nous avoir ouvert les portes de son lycée !

La semaine prochaine se tiendra à L'Haÿ-les-Roses la finale du championnat de France interclubs, 18 comités ont organisé les sélections régionales. 104 équipes y ont participé, 23 sont qualifiées.

- Déroulement du projet Coupe de France

Nous vous avons présenté en janvier les grandes lignes du projet. Le déploiement est conforme à cette présentation. Les inscriptions se sont clôturées dimanche dernier, avec environ 290 inscrits. Un peu plus de la moitié est constituée de non licenciés. Nous sommes maintenant en phase I, phase qui consiste à faire rencontrer les joueurs entre eux.

Nous préparons maintenant la phase II. Environ 150 joueurs seront sélectionnés pour participer aux finales locales en septembre. Les présidents de comités seront bientôt sollicités pour organiser

l'opération . La DNSC veillera à ce que tous les centres soient pourvus en jeux et pendules. Nous verrons également comment pourvoir les participants en lots et récompenses.

La phase III, finale nationale regroupera environ une vingtaine de qualifiés.

Nous sommes malgré tout assez déçus par la faible participation, nous attendions mieux. Nous en tirerons l'enseignement, pour de nouvelles et éventuelles organisations.

Anne Albini : *il nous a manqué un communiqué de presse, pour bien transmettre l'information.*

Robert Springer : *pour la phase I, les joueurs qui ne se connaissent pas vont se rencontrer, comment seront-ils arbitrés ? Les non licenciés ne connaissent pas les règlements FFSc n'y a-t-il pas un risque de faire tourner l'épreuve en gag à la « Pierre Palmade » ?*

JF : *nous avons, dans la mesure du possible, fait jouer des licenciés avec des non licenciés. Les règles FFSc seront appliquées formellement en phase II.*

Annie Gruchot : *je rejoins la question de Robert, je m'inquiète de la non-connaissance des règlements par les non licenciés.*

JF : *pour l'inscription, il fallait passer par le site de la fédé, nous pensons que les non licenciés ont lu les règlements et la FAQ. Nous verrons comment se passe cette première phase, et nous corrigerons s'il y a lieu pour l'avenir. Lors du prochain CA, nous vous présenterons un bilan complet de l'opération.*

Hervé Bohbot : *selon moi, ce mode de jeu pour la phase I est un peu dépassé, il aurait mieux valu jouer en ligne. Nous aurions certainement pu toucher plus de gens.*

Yves Blisson : *oui nous avons certainement fait des erreurs de communication, Samson Tessier s'est beaucoup investi sur ce sujet, là aussi, nous en tirerons des enseignements.*

Nous réfléchissons aussi sur le jeu en ligne et nous aurons certainement à vous faire dans l'avenir des propositions.

MOP : Nous avons pris du retard, passons au point 7 de l'ordre du jour.

7 – Point sur le groupe de travail « redevances » (Sylvie Guillemard)

Je vous présente les réflexions du groupe de travail sur les redevances. Je remercie les six participants qui m'ont accompagnée. Nos échanges se sont déroulés par mail et internet (padlet), avec une réunion physique à Vichy.

L'objectif n'était pas de trouver une nouvelle source de revenus pour la fédé, mais de s'assurer que les règles appliquées à nos licenciés sont les mêmes partout.

Cinq thèmes ont été abordés :

- Les semaines fédérales
- Les multiplex
- Les tournois en paires
- Les championnats régionaux et départementaux
- Les festivals

Nous nous sommes rendu compte que nos débats débordaient de notre cadre et touchaient la commission classement et tournois. Par exemple : l'organisation, mais pas partout, de championnats régionaux en multiplex, ou bien l'appellation 'festival' pour une compétition sur deux jours...

Je vais revenir sur quelques points qui nous ont beaucoup occupés à Vichy et qui ont donné lieu à des propositions.

- Les championnats régionaux et départementaux
 - Exonérations concernant les championnats en formule spéciale (parties originales, blitz...) : supprimées pour l'année 2017-2018. Nous n'avons pas obtenu de consensus sur ce sujet dans le groupe, je sou mets ce problème à cette assemblée.
 - Redevance due par les joueurs « open » dans ces mêmes championnats : nous avons relevé des pratiques différentes selon les comités, par exemple un tarif différent pour les joueurs selon qu'ils soient open ou non. Les redevances perçues sur les joueurs open, en faible participation, étaient de 4, 6 ou 9 €.

Notre proposition, pour éviter toute dérive, est de fixer un plancher de redevance. Jusqu'à cinq joueurs open rien n'est perçu, à partir du sixième la redevance sera due en fonction du type de tournoi.

- Les festivals : comparés aux semaines de simultanés fédérales, ne nécessitant pas ou peu d'organisation, les festivals organisés par les comités ont un faible rapport bénéficiaire, sans rapport avec les efforts fournis par les organisateurs.

Nous ne revenons pas sur la règle qui consiste à percevoir une redevance uniquement sur le tournoi le plus fréquenté du festival, aujourd'hui fixée à 3€.

Notre proposition est de recevoir sur ce tournoi, dès lors qu'il y a plus de trois parties, 0,5€ par partie supplémentaire.

- Le montant des licences.

Il est statutairement fixé chaque année par le CA. Je propose qu'à chaque CA du mois de juin, nous passions quelques minutes à réfléchir sur ce sujet. Précisons que l'on doit également fixer la répartition entre fédé et comité, ce qui garantit à chacun des ressources indispensables.

Nous avons constaté que la licence n'est pas annoncée partout à 40€ mais à 35€, voire moins. En effet certains comités, en fonction de leur résultat financier, décident, pour l'année suivante, de ne pas faire payer aux licenciés la totalité de la part comité.

Même s'ils peuvent décider de l'utilisation de leur part, il n'est pas normal que le prix de la licence ne soit pas le même partout.

- Les redevances pour les Jeunes et Espoirs.

Les tarifs d'inscription des Jeunes et Espoirs à un tournoi sont différents selon les comités. Attention vous n'avez pas le droit de leur faire payer plein tarif.

Notre proposition est de ne plus prélever de redevances sur les Jeunes et Espoirs participant à un tournoi.

Anne Albini : je note que dans notre règlement intérieur on parle de cotisation, mais à aucun endroit on ne parle de redevance. Est-il sous-entendu que les redevances font partie des cotisations ? Si oui, le BD n'avait pas le droit, en début d'année, de modifier le montant des redevances.

Je suis d'accord pour annoncer le prix de la licence à 40€, charge à chaque comité, par une petite phrase appropriée, de préciser pourquoi il consent une réduction sur la part qui lui revient.

Sylvie : confronté à des situations inégales dans les comités, le BD a décidé dans l'urgence d'appliquer ces modifications tarifaires. La méthode a été un peu abrupte, quoique conforme aux pratiques précédentes, et il n'y a jamais eu non plus de demande de la part du CA d'aborder ce sujet. C'est pourquoi nous avons cette année engagé la réflexion avec ce groupe de travail et proposons maintenant d'en parler régulièrement.

Robert Springer : selon le règlement les droits d'inscription pour les jeunes doivent être réduits dans les proportions suivantes : pour les moins de 25 ans, de la gratuité à 50% du prix d'inscription, et recommandé pour les moins de 18 ans de -75% à la gratuité. À mon avis, il faut retirer le terme « recommandé ».

Sylvie : c'est le terme employé dans le document des tarifs fédéraux, mis à jour et envoyé aux clubs chaque année, cette année via la fiche club.

Annie Gruchot : je comprends la remarque sur le prix unique de la licence, 40€, mais, pour ma part je ne vois pas pourquoi je n'offrirai pas dans mon comité une remise de 5€ !

Jean Marc Delcourt : je propose que l'on modifie le texte du règlement, qu'il soit bien précisé que c'est le CA qui décide de l'évolution des tarifs que ce soit pour les licences ou les redevances. Et pour la licence à 40€ je suis d'accord, mais il ne faut pas empêcher les comités de répercuter leur bonne gestion sur leurs licenciés.

Sandrine Chambaud : dans la mesure où le mode de gestion est inscrit dans le règlement du comité, la situation est claire. Notre comité Charente-Poitou reverse 5€ par licencié à chaque club, c'est aussi simple que cela. Ensuite le club est libre de disposer de ces 5€, voire de les redistribuer à leurs licenciés.

Sylvie : l'autonomie des comités est acquise, et nous n'y touchons pas. Chaque comité décide dans la limite du règlement et des statuts.

John Servaeghe : avez-vous chiffré la proposition concernant les opens ? 100, 200€ par an, pas grand-chose.

Sylvie : le montant n'est pas très significatif, mais cela évitera des débordements que nous avons pu observer. Il nous semble important d'appliquer une règle unique.

Anne Albini : concernant les championnats départementaux, nous avons dans notre comité un petit département. Si nous respectons votre règle, nous aurons un championnat départemental avec moins de quinze joueurs (1). Ce qui est interdit dans le règlement des compétitions. Les organisateurs sont satisfaits de la présence des départements voisins, c'est une des rares sources de leurs revenus.

(1) NDLR : la limite de quinze ne s'applique pas au nombre de joueurs, mais au nombre de places.

Annie Gruchot : j'étais au départ contre votre proposition, mais récemment j'ai constaté un abus et je suis revenue sur ma position.

Sylvie : je comprends la remarque sur les petits clubs, mais pour les participants « open » ils jouent dans un TH, et un TH donne lieu à une redevance. Je vous propose de voter après le repas.

Début d'après-midi

1^{er} vote : concernant les championnats régionaux et départementaux, redevance pour les joueurs open à partir du 6^{ème} (maintien de l'exonération pour les joueurs concourant pour le titre)

Contre : 5	Abstentions : 5	Cette disposition est adoptée
------------	-----------------	--------------------------------------

2^{ème} vote : concernant les festivals, majoration de la redevance de 0,5€ par partie supplémentaire au-delà de trois parties (maintien d'une seule redevance par festival, sur le tournoi le plus fréquenté)

Contre : 2	Abstentions : 5	Cette disposition est adoptée
------------	-----------------	--------------------------------------

3^{ème} vote : concernant la participation aux tournois des joueurs Jeunes et Espoirs (aujourd'hui moins de 25 ans), exonération de la redevance fédérale

Contre : 0	Abstentions : 0	Cette disposition est adoptée
------------	-----------------	--------------------------------------

Ces trois dispositions seront applicables à la rentrée 2018.

Jean Marc Delcourt : je souhaite que l'on modifie le texte du règlement (2-1-3) évoqué en fin de matinée, qu'il soit bien précisé que c'est le CA qui décide de l'évolution des tarifs fédéraux, que ce soit pour les licences ou les redevances, sur proposition du Bureau Fédéral.

Contre : 0	Abstentions : 1	Cette disposition est adoptée
------------	-----------------	--------------------------------------

5 – Dissolution de Promolettres (Marie-Odile Panau)

La dissolution de Promolettres a été actée. La fédération n'a plus de vocation commerciale en dehors de Scrabblorama.

Abomarque gère maintenant les abonnements et la distribution de Scrabblorama, il y a encore quelques perturbations, je fais au mieux, malgré mes problèmes de messagerie rencontrés pendant près d'un mois, pour régler les problèmes qui subsistent.

Anne Albini : *quelle est l'adresse d'Abomarque ?*

MOP : *elle figure sur le volet de réabonnement de Scrabblorama (9, rue Louis Courtois de Viçose – 31100 TOULOUSE)*

Francine Massin : *j'ai reçu des doléances de licenciés qui se plaignent d'avoir payé et de ne pas recevoir Scrabblorama.*

MOP : *en dehors des problèmes évoqués plus haut et qui se régulent, il faut reconnaître que l'impression des adresses n'est pas très bonne. Ce problème, qui n'est pas nouveau, de retours pour adresses non conformes, nous soucie.*

Certains abonnements contiennent des recueils de parties. Pierre éditait ces parties avec un logiciel dédié.

Nous ne savions pas bien comment assurer la suite. Samson était d'accord pour tirer les parties, Arnaud Cléron pouvait se charger de l'impression. Mais il fallait mettre les parties dans un format particulier, tout cela devenait un peu compliqué.

Abomarque nous a proposé une solution qu'ils utilisent couramment avec d'autres publications.

Nous avons fait un courrier aux abonnés concernés pour les informer que nous ne serions pas en mesure de fournir les recueils et leur proposer en compensation de prolonger de quelques numéros leur abonnement à Scrabblorama.

Enfin, nous terminons avec la partie comptable et la clôture du compte de Promolettres.

6 – Point sur le Webinaire et Documents de rentrée (Yves Blisson)

Lors du webinaire de l'an dernier, je vous avais promis de faire une évaluation de l'opération.

En dehors des personnes présentes en direct et qui ont posé des questions, 848 personnes ont regardé en différé la première intervention et 333 la deuxième.

Le coût du webinaire a été de 6 748€, auquel il faut ajouter un gain en frais postaux de 2 500€ et un gain non chiffrable de coûts annexes, tels que la main d'œuvre de manipulation des enveloppes.

Je reconnais que cette première intervention n'a pas eu le retentissement et les effets escomptés, le temps de préparation trop court, la diffusion de l'information n'a pas été satisfaisante.

Par contre, nous avons récolté un certain nombre de retours très positifs, notamment des ultramarins et de certains clubs excentrés qui ont apprécié la possibilité de dialoguer avec la présidente et les membres du bureau.

J'ouvre le débat pour savoir si nous poursuivons ce type de communication. Si vous souhaitez reconduire ce webinaire, nous fixerons une date fin août ou tout début septembre.

Anne Albini : *s'il y en a un cette année, qu'apportera-t-il de plus ?*

Yves : *il y aura certainement des informations complémentaires de la part de Yoan. Nous souhaitons renforcer annuellement si possible la communication entre Marie-Odile, le bureau et les licenciés. L'année dernière les clubs ne s'étaient pas forcément bien préparés à cette possibilité d'échange en direct.*

Annie Gruchot : *si l'objectif est de favoriser la communication, je suis ok, mais si le but est de présenter les documents de rentrée, je ne suis pas très favorable. Il m'a fallu expliquer la démarche aux présidents de clubs, même à des présidents aguerris avec Internet. Il aurait été souhaitable de nous présenter auparavant le remplacement du courrier de rentrée par le téléchargement.*

MOP : *oui, après coup, nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas suffisamment communiqué sur le téléchargement des documents de rentrée.*

Anne Albini : *il nous faut au moins l'attestation d'assurance avant la fin août.*

MOP : *il me semble possible de permettre le téléchargement de cette attestation avant fin août.*

Yves : *tous les documents peuvent être mis en téléchargement avant le webinaire. Je vous propose de passer aux votes.*

1^{er} vote : concerne le téléchargement des documents de rentrée

Contre : 0	Abstentions : 2	Cette disposition est adoptée
------------	-----------------	--------------------------------------

Hervé Bohbot : *il serait souhaitable, sur le site de la fédé, que l'on puisse consulter les documents de rentrée des années précédentes. Ainsi, d'ailleurs, que l'on ait accès aux archives !*

2^{ème} vote : reconduction du webinaire

Contre : 0	Abstentions : 12	Cette disposition est adoptée
------------	------------------	--------------------------------------

8 – Commission Classement et Tournois (Jean Dol/Yoan Controu)

- Proposition de la commission (Jean) (projet de modification en annexe)

Je suis assisté par Yoan, Yann Melnotte, Jérôme Pascal et Marie Odile. Nous vous avons envoyé trop tardivement le projet de modifications.

Le chapitre Gestion des épreuves, épreuves Fédérales TH ou Festivals, est séparé en deux parties. La partie « consignes d'arbitrage et d'organisation » sera revue avec la CARL, afin d'harmoniser tous les écrits.

L'autre partie concerne la gestion des épreuves, je ne vais pas détailler les sept pages du document je vais simplement insister sur les points importants. Nous sommes confrontés à la multiplication des multiplex, et aux difficultés qu'éprouve Yoan à l'inscription des tournois et la mise à jour du calendrier.

- Pour le calendrier : les demandes pour les festivals, TH, championnats régionaux, épreuves en paires, etc... doivent être impérativement formulées trois mois avant la date de l'épreuve. Chaque dossier peut être validé ou invalidé par le président de comité et / ou la FFSc.

Serge Delhom : *pour classique et duplicate ?*

Jean Dol : *pour le moment nos propositions ne concernent que le duplicate.*

Anne Albini : *la saison commence en Septembre, notre AG se tiendra début juillet, il n'est matériellement pas possible de tenir cette demande.*

(.....) : *En fait, la question est : quand pourrons-nous inscrire nous-mêmes nos tournois sur le site fédéral ?*

MOP : *effectivement, les demandes de tournois ont doublé en sept ans, il est devenu indispensable de faire cette évolution. Dès que nos informaticiens se libéreront de la charge actuelle (Duplitop), nous engagerons cette modification.*

- Pour le cahier des charges :
 - L'annonce du tournoi : nous vous rappelons qu'il faut documenter le plus précisément possible toutes les informations, en particulier il faut bien préciser les types et temps de recherche. Il n'y a pas de nom pour les parties en 2 minutes trente, nous proposons « semi-normale ».
 - Nous proposons de passer la capacité minimum de la salle à 60 joueurs au lieu de 50 actuellement.

(bronca dans la salle) : *laissez aux comités un peu de liberté !*

Jean : *nous supprimons cette proposition*

Anne Albini : *je ne suis pas d'accord avec la phrase qui précise que l'inscription à un tournoi n'est effective qu'après paiement. Vous-mêmes ne l'appliquez pas à Vichy, par exemple !*

(.....) : *Dans mon comité j'impose cette règle et cela se passe très bien.*

Sylvie Guillemard : *nous, nous appliquons une majoration sur les inscriptions le jour du tournoi.*

Serge Delhom : *encore une fois laissez le choix aux comités !*

Yoan : *cette phrase existe depuis longtemps, nous ne l'avons pas modifiée, à votre demande nous la reformulerons.*

- Les droits d'engagement seront réduits comme suit, sans notion d'âge :
 - pour les espoirs : maximum 50% du tarif voire la gratuité.
 - pour les jeunes : maximum 25% du tarif voire la gratuité.

- La dotation

Anne Albini : *je signale une anomalie dans le championnat de France promotion, les catégories jeunes (juniors en particulier), vermeils, etc. ne sont pas récompensées.*

MOP : *effectivement, le règlement tel qu'il est écrit ne récompense pas également, dans les différents tournois, toutes les catégories. C'est un gros chantier que nous avons ouvert, et il reste encore un certain nombre de points à régler.*

Robert Springer : *quelles sont les récompenses pour un tournoi non doté ? Une poignée de main ?*

Jean : *chaque comité, chaque club, décide des lots à attribuer et à qui, aux trois premiers ou aux premiers de chaque catégorie.*

- Le jumelage des tournois (Yoan)

Je reçois des demandes de jumelage, alors que je n'ai pas les demandes de tournois individuels. Je propose que le jumelage ne soit autorisé qu'après homologation et validation des tournois individuels.

- Non-conformité d'une épreuve

En cas d'anomalie dans un tournoi, nous proposons une mesure d'accompagnement pour la prochaine organisation. Nous n'avons jamais invalidé un tournoi pour anomalie.

Robert Springer : *si à Avignon en 1984 !*

Jean-François Himber : *en cas de grave anomalie, je pense qu'il faut se garder la possibilité d'invalidation.*

Nicole Counotte : *il ne faut pas pénaliser les joueurs à cause d'une mauvaise organisation.*

Jean : *c'est pour cette raison que nous proposons une mesure d'accompagnement pour les tournois suivants, et insistons sur la présence d'un délégué fédéral.*

- Les épreuves par centre :

Nous précisons simplement que ce sont les comités qui décident des répartitions par centre.

- Rappel : les feuilles d'arbitrage (tableurs) doivent être conservées au moins quinze jours après l'épreuve.

- Multiplex

- Autorisations (principalement):

- Les horaires indiqués des parties coïncident avec l'horaire du centre tireur.
- Chaque centre a indiqué deux numéros de téléphone de secours.
- Une ligue ne peut déclarer qu'un seul centre par jumelage.

(**Discussion houleuse**) ce point est à revoir et peut être le généraliser aux comités.

- Capacité d'accueil, nous proposons de le fixer à 60 places minimum.

Jean-Marc Delcourt : *notre but est quand même de faire jouer un maximum de personnes, je suis tout à fait opposé à cette règle. J'accepte qu'un centre puisse jouer à 40 personnes. Nous connaissons nos clubs et nous savons juger si les conditions de jeux sont bonnes.*

Yoan : *nous supprimons ce point.*

- Nous proposons de limiter à six centres un même jumelage par internet. (**Vives discussions**) il ne se dégage aucune ligne directrice. **Serge Delhom** insiste sur la reprise d'un débat sur ce sujet.

MOP : *plusieurs directions ont été proposées, aujourd'hui nous n'avons pas dégagé de consensus. Je vous propose de ne pas limiter le nombre de centres et, bien sûr, nous continuons la réflexion sur les multiplex.*

Accord du CA pour ne pas limiter le nombre de centres

- Attribution des primes de solo

Yoan : je propose d'attribuer les solos que sur l'ensemble des centres

Accord du CA pour cette proposition.

- Proposition de modification pour la qualification Verdiam (Yoan)

- Pour les qualifications à la finale du championnat de France Vermeils Diamants je propose les modifications suivantes :
 - S1 qualifiés d'office (inchangé)
 - 900 premiers de la qualification au lieu des 1000 premiers
 - 100 premiers S5 (50AB + 50CD) au lieu des 50 premiers S5
 - 100 premiers S6 (50AB + 50CD) au lieu des 50 premiers S6
 - 50 premiers S7 au lieu des 20 premiers
- Création d'un quota comité pour qualifier au minimum (fonction des désistements) 400 joueurs.

Contre : 0

Abstention : 0

Cette disposition est adoptée

- Proposition de modification qualification Promotion (Yoan)

- Pour les qualifications à la finale du Championnat de France Promotion, je propose :
 - S7 qualifiés d'office (inchangé)
 - 400 premiers S5 (200AB + 200CD) au lieu de 300 S5 et S6 de la phase 1
 - 200 premiers S6 (100AB + 100CD) au lieu de 75 S6 sur le simultané Mondial
 - 300 places comité (fonction des désistements) au lieu de 400

Contre : 0

Abstention : 0

Cette disposition est adoptée

MOP : *pris par le temps, je suis contrainte d'écourter la présentation de Yoan, pour passer aux points suivants.*

Avant de passer au championnat de France de topping je voudrais saluer le travail effectué par **Sandrine** à la fédé pendant sa période de formation. Son mémoire a été brillamment validé récemment. Vous avez répondu à son enquête, suite à cela, elle a édité un petit guide à l'usage des présidents de clubs et de comités pour les aider et conseiller dans la tenue de leur mission. Guide et mémoire seront prochainement diffusés.

Et pour répondre à la question de **Roger**, ce matin, **Sandrine** a balayé branche à branche le site de la fédé, et a consigné toutes les anomalies.

9 – Projet : Championnat de France de topping (Yoan Controu, Yves Blisson)

Ce championnat sera ouvert à tous les licenciés, il y aura un classement par série.

Nous proposons de faire une phase qualificative le 15 septembre (après-midi) dans une vingtaine de centres déjà identifiés. Chaque joueur viendra avec son PC, qui sera configuré avant le début de l'épreuve. Tous les joueurs jouent les mêmes parties.

Huit parties seront jouées dans la demi-journée et les huit premiers seront retenus pour la finale à Aix.

Anne Albini : *il n'y a pas un centre par comité ?*

Yoan : *non pas cette année.*

Manuella Grimal : *comment ont été choisis ces centres ?*

Yoan : *nous avons tenu compte des distances et choisi en fonction des personnes maîtrisant le topping.*

Anne Albini : *c'est dommage que nous soyons prévenus maintenant, et qu'il n'y ait pas un centre par comité. Pour nous les centres de Nancy et Lyon sont trop éloignés.*

Yoan : *il est tout à fait possible d'ajouter des centres. Sous réserve d'avoir une personne maîtrisant le topping.*

Anne Albini : *je suis prête à venir à Paris pour avoir une formation sur ce type d'animation.*

Robert Springer : *mon président est contre ce championnat. Nancy a été retenu comme centre à l'insu du président du comité !*

Yves : *nous avons estimé qu'il fallait, vis-à-vis des jeunes, proposer une autre formule de jeu. Dans le monde actuel, il n'est plus possible de dire à un jeune de venir dans une salle à 9 h le matin pour en sortir à 19 h. L'avantage du topping est que les huit parties se déroulent en une demi-journée.*

La mise en œuvre n'est pas très compliquée une fois le process lancé.

Robert Springer : *cela ne va intéresser que les meilleurs jeunes, et au-delà de la 3^{ème} série, le topping est frustrant.*

Manuella Grimal : *je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. D'autre part, cette proposition nous surprend, nous n'avons pas été consultés au préalable.*

Yves : *nous profitons de ce CA pour soit le décider cette année, soit le reporter.*

Jean-Marc Delcourt : *ce nouveau mode de compétition est spectaculaire, mais il est ressenti comme réservé à l'élite. Si l'on veut réussir l'opération, il faut être très prudent dans la mise en œuvre et la communication que l'on fera autour de cette formule de jeu.*

Serge Delhom : *dans Duplitop, le topping est un formidable outil de formation, je l'adapte au niveau des joueurs et nous l'utilisons souvent dans notre comité.*

Adrien Delaruelle : *il faut lancer cette opération et selon les résultats, nous adapterons le module.*

Annie Gruchot : *qui lance les invitations, qui gère, qui fournit le matériel, quelles sont les récompenses, à quel prix, les redevances ?*

Yoan : *nous avons les réponses, mais les comités seront sollicités pour mener à bien cette expérience*

Robert Springer : *si c'est expérimental, il ne faut pas l'appeler championnat mais coupe de France.*

Yves : *êtes-vous favorables ou défavorables à l'expérimentation de cette coupe de France de topping dès cette année ?*

Défavorable : 0

Cette formule est adoptée

Êtes-vous favorables à ce que nous poursuivons dans cette voix afin que nous puissions proposer l'année prochaine un Championnat de France de topping ?

Défavorable : 0

Cette proposition est adoptée

9bis – Proposition de modification de la qualification pour le championnat du monde (Yoan)

Actuellement, la qualification des joueurs français se fait de la façon suivante :

- Les Champions du Monde en titre (seniors, vermeils, diamants, espoirs, juniors, cadets), de même que les 50 premiers joueurs du classement international (actualisé au 31 mars précédent la date des championnats) sont qualifiés d'office. La non-participation d'un joueur qualifié d'office ne donne pas lieu à remplacement. Ces joueurs sont qualifiés en dehors des quotas de chaque fédération
- L'équipe de France se compose de 25 joueurs (en dehors des qualifiés ci-dessus), sans distinction de catégorie. Ce nombre est majoré de 8 les années où le Championnat du Monde a lieu en France. En cas de désistement(s), il est prévu des remplaçants au nombre de 15.

Je propose le mode de sélection suivant, en fonction du classement au 31 mars :

- Les cinquante premiers mondiaux restent sélectionnés (inchangé)
- Les 25 premiers seniors
- Les 12 premiers vermeils
- Les 12 premiers diamants
- Les 10 premiers espoirs
- Les 10 premiers juniors
- Et un nombre de remplaçants permettant de compléter la sélection dans chaque catégorie d'âge.

(.....) Les questions et discussions qui s'ensuivent ne permettent pas de dégager une ligne de conduite et de voter cette proposition.

MOP : *je vous propose de reprendre l'argumentation et de vous solliciter par mail.*

Championnat du Monde 2019 :

MOP : le prochain G7 se tiendra l'année prochaine à Biarritz et risque d'interférer avec le championnat du monde. Pour écarter ce risque, nous prospectons avec la FISF pour trouver d'autres sites.

D'autre part, nous en avons déjà parlé, j'ai relayé auprès de la FISF notre proposition de faire les championnats du monde une année sur deux. Si cette proposition était retenue, nous maintiendrions le championnat de 2019 à Biarritz.

Manuella Grimal : *si cela était confirmé, le championnat se ferait en France ?*

MOP : *oui en France et vraisemblablement aux mêmes dates.*

10 – Calendrier 2018/2019 et 2019/2020 (MOP)

MOP : *nous avons des soucis de communication avec les restos du cœur. Je m'interroge sur la continuité de notre association avec eux, voire de coopérer avec d'autres associations : j'ai été contactée par France Alzheimer.*

Anne Albini : *nous avons du mal à ficeler nos calendriers, un week-end de libre nous donnerait un peu d'air.*

MOP : *(après échange avec le CA) donc, nous maintenons la date prévue pour participer à une action avec une association caritative. Et de mon côté je poursuis le dialogue avec France Alzheimer.*

Autre point : je m'interroge sur la nécessité de maintenir le simultané handicap. Notre idée est de faire, à la place et dans les mêmes conditions, des parties au profit du scolaire, qui seraient une source de revenus pour chaque comité en faveur des jeunes.

Sylvie Guillemard : *évidemment sans redevance fédé.*

Adrien Delaruelle : *pourquoi ne pas cumuler les deux ?*

Jean-Marc Delcourt : *l'idée est bonne de faire une journée pour les scolaires, pour ma part, je suis persuadé que les licenciés se moquent du simultané handicap.*

Sylvie Guillemard : *il est possible de dédier une journée au profit des scolaires et de déplacer le simultané handicap sur une autre épreuve, par exemple, les simultanés mondiaux.*

Cette proposition est adoptée

MOP : prochaine date du CA : les grèves SNCF nous ont contraint à tenir ce CA à Paris et non pas à Strasbourg comme initialement prévu. Nous avons versé un acompte de réservation pour Strasbourg, nous négocions avec eux le report du CA en juin 2019.

(.....) Pas de consensus sur les dates du CA de juin

MOP : je vous ferai par mail une proposition de deux dates et nous retiendrons celle qui recevra le plus de suffrages.

11 – Échanges sur les priorités budgétaires (Sylvie Guillemard)

MOP : pris par le temps, nous sommes désolés de ne pas pouvoir vous présenter ce chapitre important préparé par Sylvie.

12 – Questions diverses (MOP)

RGPD Règlement Général sur la Protection des Données : nous avons des données personnelles concernant nos licenciés. Nous sommes en phase de consultations de sociétés pouvant nous aider à mettre en place ce nouveau règlement. **Christian Couvreur** nous conseille et s'est proposé pour nous accompagner dans le choix du fournisseur.

Dotations dans les tournois : **Robert** demande si tout le monde applique les mêmes règles de répartition. Actuellement, nous n'avons pas les moyens de le vérifier, mais je pense que lorsque l'inscription en ligne des tournois sera opérationnelle, cela deviendra possible.

Anne Albini : *au-delà du bouche-à-oreille, nous avons besoin d'utiliser la publicité dans les médias pour promouvoir certaines manifestations.*

Manuella Grimal : *j'ai essuyé un refus de la fédé pour une publicité (1)*

Sylvie Guillemard : *vos remarques sont pertinentes, je suis d'accord pour engager une réflexion sur une éventuelle dotation à la communication. Dotation, bien sûr, pour des événements fédéraux et non pas pour des TH ou festivals de comité.*

(1) : nous ne pouvons pas faire de publicité spécifique pour un tournoi sur le site de la fédé, car il faudrait le faire pour tous. Scrabblorama est à la disposition des organisateurs pour des encarts publicitaires.

Anne Albini : *nous avions auparavant une liste de matériels à notre disposition, cette liste n'existe plus. J'imagine un nouveau président de comité, il ne sait pas du tout ce dont il peut disposer.*

Sylvie Guillemard : *peut-être que Nathalie a oublié de joindre un fichier. Je vais m'en assurer.*

Je profite de cette question pour vous signaler que je reconduis cette année la dotation financière à chaque comité.

La séance est levée à 17 h 15.

MOP remercie toutes les personnes ayant participé à ce CA pour leur présence et la richesse des propos qui s'échangent dans un climat de sérénité et d'ouverture.